

ETHIQUE ET POLITIQUE : « COMMENT LES CONCILIER ? »



Pays-d'Enhaut Région / 6 à 7 du jeudi 28 novembre

**Intervenants: Me David Equey, Directeur adjoint / Chef service juridique FVE
M. Jean-Pierre Neff, Syndic de Rossinière et entrepreneur
Patrick Simonin, Secrétaire patronal FVE et député**

Programme

ENTREPRISE ETHIQUE, késako ?

POLITICIEN...

CARTE PROFESSIONNELLE

MARCHÉS PUBLICS

CADRE JURIDIQUE

TÉMOIGNAGES / EXPÉRIENCES

DISCUSSION

ENTREPRISE ÉTHIQUE, KÉSAKO ?



Entreprise éthique, késako ?

- Affilié à une Caisse de compensation d'association professionnelles
 - associations professionnelles garantes de conventions collectives
- Membre d'une Fédération de métiers
 - défense professionnelle et formation (de base, continue, fédérale)
- Entreprise formatrice
 - CFC, AFC, programmes d'insertion professionnelle
- Lutte contre le travail au noir
 - Carte professionnelle

POLITICIEN...



Politicien...

Un seul panier

Plus un engagement, qu'un métier

Par convictions, avant par intérêts

Personnalité éthique = dans tous les domaines

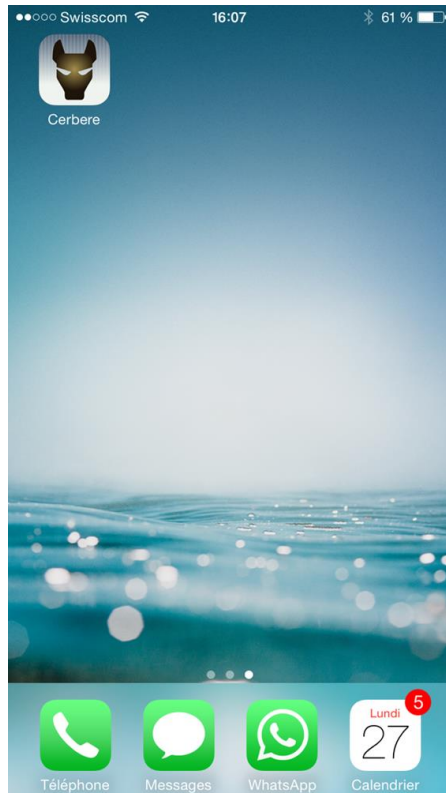
CARTE PROFESSIONNELLE



Carte professionnelle : objectifs

- Lutte contre le travail au noir
 - de manière concrète
 - inscriptions aux assurances sociales
 - charges sociales régulièrement payées
 - aucune infraction à la CPP
 - système «en ligne»
- Gérée par la Commission paritaire professionnelle
 - organe neutre / éthique assurée

Carte professionnelle – Fonctionnement



MARCHÉS PUBLICS



Marchés publics

En 2016 et sous notre impulsion, le canton de Vaud, les associations de communes vaudoises (UCV, AdCV), la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), le syndicat Unia (Vaud), la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA Section Vaud), l'Union Patronale des Ingénieurs et des Architectes Vaudois (UPIAV), l'Intergroupe des Associations d'Architectes Vaud (InterAssAr) et Développement Suisse SIA-VD ont signé **une charte éthique des marchés publics**.

Par leur signature, les différents partenaires du secteur vaudois de la construction et l'Etat de Vaud se sont **engagés à respecter des règles humaines et économiques essentielles dans la réalisation des infrastructures publiques du canton**.

Cette charte est complétée par **un guide pratique**, qui clarifie les mesures à adopter lors d'une procédure de marchés publics. **L'objectif est de prévenir les problèmes de travail au noir, de sous-enchère salariale, de dumping sur les prix et de sous-traitance en cascade sur les chantiers publics**.

Marchés publics

Les dix mesures proposées par le guide pratique sont:

1. Intégrer au dossier d'appel d'offre l'engagement sur l'honneur des soumissionnaires à respecter les aspects sociaux.
2. Intégrer au dossier d'appel d'offres la clause relative à l'annonce des sous-traitants.
3. Intégrer au dossier d'appel d'offres la clause relative à la peine conventionnelle.
4. **Intégrer au dossier d'appel d'offres la clause relative à un système de contrôle par carte.**
5. Vérifier que les soumissionnaires et leurs sous-traitants ne sont pas exclus des marchés publics.

Marchés publics

Les dix mesures proposées par le guide pratique sont:

6. Demander aux CPP-VD de contrôler les soumissionnaires et leurs sous-traitants.
7. Obtenir les attestations prouvant le respect des aspects sociaux avant la décision d'adjudication.
8. Insérer la clause-type relative à la peine conventionnelle dans le contrat d'entreprise.
9. Solliciter les inspecteurs du marché du travail pour effectuer un contrôle du chantier.
10. Demander aux maîtres de l'ouvrage, aux mandataires et aux entrepreneurs de procéder au contrôle du personnel d'exploitation.

Marchés publics

Possibilité de prendre contact avec les différents services de la Fédération vaudoise des entrepreneurs

- Service juridique
021 / 632 11 10 ou juridique@fve.ch
- Conseils et Assistances techniques
021 / 632 12 30 ou cat@fve.ch

CADRE JURIDIQUE



Cadre juridique

- Jusqu'à récemment, aucune règle légale en matière communale sur l'éthique des politiciens.
- Application d'un «code d'honneur» (usage) basé sur la morale selon lequel on s'abstenait en cas de risque de conflit d'intérêt.

Cadre juridique

Renforcement des règles au début des années 2000

Art. 7 du règlement du 7 juillet 2004 sur les marchés publics:

- «Les membres des autorités adjudicatrices, les personnes et entreprises qui participent à la procédure de passation des marchés publics ne peuvent présenter d'offre.
- Les personnes et entreprises qui participent à la préparation des documents d'appel d'offres peuvent présenter une offre pour autant que l'appel d'offres mentionne leur participation et son ampleur et que les documents de soumission indiquent toutes les sources et l'endroit où elles peuvent être consultées.
- Les autres cas d'incompatibilité prévus par les autorités adjudicatrices sont réservés.».

Cadre juridique

Renforcement des règles au début des années 2000

Art. 65a loi du 28 février 1956 sur les communes introduit en 2005: «Un membre de la municipalité ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut, être récusé par un membre de la municipalité ou par le collège. La municipalité statue sur la récusation».

Art. 40j loi du 28 février 1956 sur les communes introduit en 2013: «Un membre du conseil général ou communal ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut être récusé par un membre du conseil ou par le bureau. Le conseil statue sur la récusation».

Cadre juridique

Et dans le secteur privé?

C'est de l'initiative des milieux concernés.

Exemple:

Art. 7 des statuts de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE):

Exigences en matière de probité pour entrer et rester dans la coopérative (absence de condamnation pénale, de peine conventionnelle, paiement des assurances sociales, respect des conditions minimum de salaire et de travail, etc.), carte professionnelle, charte éthique, etc.

TÉMOIGNAGES / EXPÉRIENCES



DISCUSSION



MERCI DE VOTRE ATTENTION

